Formations Fonction Publique

Posté par: formations-concours Publiée le : 18/10/2008 21:38:22

Principe ÂDes formations peuvent être proposées aux agents territoriaux ayant des difficultés pour lire et écrire le français.Â
Ces formations ne sont pas obligatoires. Â

Conditions d'octroi Elles sont accordées sous réserve des nécessités de service. L'autorité territoriale ne peut opposer 2 refus consécutifs à une demande de formation qu'aprÃ"s avis de la commission administrative paritaire (CAP).Â

Pour toute informationÂ

S'adresser au service formation de sa

collectivité. Â